

DÉCÈS D'UN JEUNE CYCLISTE SUITE À UNE COLLISION AVEC UN CONDUCTEUR DE CAMION

C'est avec une vive émotion que l'association « Tous à Vélo ! Cholet-Agglomération » a appris le décès d'un cycliste de 21 ans, le mercredi 18 septembre, aux abords du rond-point d'Oldenburg à Cholet.

Toutes nos pensées sont tournées vers la famille, les amis, les collègues de ce jeune homme.

Les circonstances exactes n'étant pas encore établies, l'association estime inapproprié de juger de la responsabilité des personnes impliquées dans cet accident. Elle veille par ailleurs à ne pas alimenter les tensions qui se font jour entre les divers usagers de la route.

Ce tragique événement touche chacun d'entre nous. Par ce que nous habitons Cholet ou ses environs. Par ce que nous travaillons dans cette zone commerciale. Parce qu'il nous arrive d'emprunter ce rond-point, régulièrement ou ponctuellement, qu'importe notre mode de transport.

Outre la tristesse que provoque ce terrible accident, c'est également la colère qui anime l'association « Tous à Vélo ! Cholet-Agglomération » :

1. Dans ce secteur, l'aménagement dédié aux cyclistes souffre d'une discontinuité.

En effet, le boulevard Leclerc et l'Autre Faubourg bénéficient d'infrastructures adaptées. Mais entre les deux : rien. Malgré des travaux réalisés en 2018, l'avenue Edmond Michelet reste dépourvue de voies cyclables. Or, un réseau structuré, cohérent, sans ruptures, est indispensable pour garantir des déplacements fluides et sûrs.

2. Les élus étaient déjà informés de la dangerosité de cet axe.

Depuis sa création, l'association alerte la Ville de Cholet et son Agglomération sur la nécessité de mettre en place un réseau sécurisé pour les cyclistes. L'itinéraire pour rejoindre l'Autre Faubourg est particulièrement visé. Deux *vélorutions* ont d'ailleurs été organisées, en juillet 2017 et juin 2019 pour sensibiliser l'ensemble des usagers de la route et réclamer une voie cyclable.

L'association « Tous à Vélo ! Cholet-Agglomération » tient à rappeler que la sécurité routière est certes tributaire des comportements individuels. Il incombe à chacun d'être prudent, de se montrer vigilant et de respecter le code de la route.

Mais c'est aussi l'affaire des collectivités et des élus, qui se doivent d'offrir les conditions nécessaires aux usagers de la route, et tout particulièrement aux plus vulnérables.

Faudra-t-il attendre un autre drame pour que la Ville de Cholet daigne entendre les préoccupations des cyclistes du quotidien et qu'elle prenne conscience des dangers encourus du fait d'infrastructures inexistantes ou inadaptées ?